

Mesdames, Messieurs
les membres privés et publics
du Conseil de développement

Louhans, le 17 JUIN 2015

Objet : Plaquette synthétique fonds européens 2014-2020 distribuée à DIJON le 1^{er} juin 2015
Suites de mon courrier du 13 mai 2015

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, sous ce pli, la plaquette d'informations synthétiques liées aux fonds européens 2014-2020 qui a été distribuée le 1^{er} juin courant à DIJON.

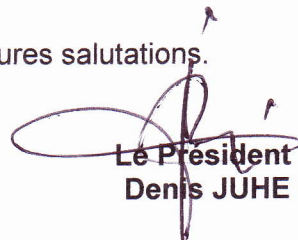
Comme cela est indiqué dans ce document, la Bourgogne dispose de 776 millions d'euros pour la période 2014-2020 avec :

- 183 millions pour le **FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)** qui soutient les projets liés à la recherche, le développement et l'innovation (RDI), le développement des PME, les énergies renouvelables, la protection de la biodiversité et l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC).
- 40 millions pour le **FSE (Fonds Social Européen)** qui soutient les projets liés à l'accompagnement des demandeurs d'emploi, l'apprentissage et la formation professionnelle.
- et 553 millions pour le **FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)** qui soutient les projets liés à la vitalité des campagnes au moyen de programmes d'investissement, de modernisation et d'appui aux activités agricoles et non agricoles dans les zones rurales.

Sur la base des premières informations disponibles dans cette plaquette, j'encourage tous les porteurs de projets, publics et privés, à utiliser les adresses federfse@cr-bourgogne.fr et/ou feader@cr-bourgogne.fr créées spécifiquement par le Conseil Régional devenu autorité de gestion de ces fonds européens.

Vous trouverez ce support et d'autres éléments sur les sites dédiés (www.europe-bourgogne.eu et www.region-bourgogne.fr/Fonds-europeens) ainsi que sur celui du Pays de la Bresse bourguignonne (www.pays-bresse-bourguignonne.com).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.



Le Président
Denis JUHE